

Assemblée générale de l'AMAP des Trois Vallées

13 mars 2026

Salle du Moulin, Baulne-en-Brie, commune de Vallées-en-Champagne

Membres présents : Antoine Chalvin, Claudine Cicollella, Olivier Collard, Nanou Collard, Sylvie Dagonet, Franciane Dartinet, Marie Hoch-Nowak, Suzanne Lesage, Françoise Ressouches, Jocelyne Servat, Corinne Talhouët, Rémy Thomas.

Producteurs présents : Hugo Diouy, Aymeric Dartinet

La séance est ouverte à 18h40.

1. Rapport moral 2025

En l'absence de président, Rémy Thomas présente le rapport moral 2025.

- Notre Amap n'a toujours pas de président. Il serait bon que quelqu'un se dévoue pour assumer cette responsabilité.
- Les contrats 2025 ont concerné le pain, les légumes, la viande (bœuf, porc, agneau), le miel et produits à base de miel, les œufs, le lait et produits laitiers de vache, les fromages de chèvre, soit 9 contrats.
- Nous avons participé à un événement : tenue d'un stand lors de la randonnée de la Vallée du Surmelin le 29 juin 2025 (Rémy et Corinne). Cette initiative n'a pas eu beaucoup de succès, en tout cas pas de retombées en termes d'adhésion.
- Nous avons été approchés par une productrice de bière, mais finalement le sondage réalisé après dégustation n'a pas montré d'intérêt des amapiens pour un contrat bière.
- Nous avons des difficultés à trouver de nouveaux adhérents.
- Il a souvent été difficile de trouver des amapiens pour ouvrir et fermer le local. Ce sont toujours les mêmes qui sont volontaires, plus de la moitié des distributions ont été assurées par les référents.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier 2025

Sylvie Dagonet, trésorière, présente le rapport financier.

À la fin de l'année 2024, il restait en caisse 182,36 €.

Recettes : 257 € d'adhésions (24 adhérents) + 20 € de bénéfice du repas organisé pour les membres du CA.

Dépenses :

- Adhésion au réseau AMAP Hauts de France + assurance : 95 € + 15 €
- Achat du nom de domaine et hébergement du site Internet : 82,64 €

Il nous reste en compte fin 2025 (et à ce jour) : 267 €

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

3. Montant des cotisations pour 2027

Pour rappel, en 2026, la cotisation est à prix libre avec un minimum de 10 € pour une personne seule et 15 € pour un couple, afin de permettre aux adhérents qui le souhaitent de donner un peu plus que le minimum.

Il est décidé à l'unanimité de reconduire le montant des cotisations (prix libre avec un minimum de 10 € pour une personne seule et 15 € pour un couple).

4. Bilan des contrats 2025 et projets pour l'année 2026

Les référents dressent un bilan des différents contrats.

Pain (Rémy Thomas) :

Au début de la saison, nous avons un arrangement informel pour le pain, organisé par Béatrice Truchot. Le contrat pain a été officiel à partir du 18 septembre et jusqu'au 30 décembre. Total : 12 contrats, 275 pains, pour un montant de 1356,20 €. Mais le producteur, Guillaume Donatini, ne souhaite pas poursuivre la fourniture de pain, afin de se concentrer sur son restaurant. Nous n'avons pas trouvé d'autre boulanger.

Possibilité d'avoir du pain bio à la boulangerie de Condé ? Faire une demande au nom de l'AMAP ? (Pas dans la perspective d'un contrat, mais juste pour pouvoir acheter du pain bio à la boulangerie au moins le jeudi). **Rémy et Françoise iront voir le boulanger.**

Légumes (Jocelyne Servat)

14 contrats (10 grands paniers + 4 petits), total de 4 515 €.

Pour 2026 : prolongation des contrats à l'identique. Début officiel le 23 avril, fin le 26 novembre, avec une vente directe possible les jeudis qui précèdent le 23 avril, en fonction de la production. **Antoine s'occupe de mettre à jour le contrat.**

Œufs (Marie Hoch-Nowak)

7 contrats, pour un total de 793,30 €.

Pas de renouvellement du contrat en 2026, car Hugo arrête les œufs.

Viande (Françoise Ressouches)

Les informations concernant le nombre de contrats et les sommes totales n'ont pas été transmises par l'ancien référent.

Les nouveaux contrats 2026 sont déjà en ligne.

Fromages de chèvre (Lorrain Trouillot)

10 contrats, total de 567 €.

Pas de renouvellement en 2026, une majorité d'amapiens n'étant pas satisfaits de la qualité des produits.

Miel, pain d'épices, nougatine (Corinne Talhouët)

7 contrats, pour un total de 20 pots de 500 g de miel, 2 pots d'1 kg, 12 pains d'épices, 8 nougatines, 2 préparations au miel. Montant total : 406,05 euros.

Une visite de la miellerie est prévue fin juillet.

Renouvellement des contrats à l'identique en 2026-2027. Dégustation prévue fin août. Les nouveaux contrats commenceront à partir de décembre.

Produits laitiers de vache (Olivier Collard)

12 contrats, total de 5033 €.

Renouvellement à l'identique en 2026. Olivier a préparé le nouveau contrat, à finaliser avec Fanny.

Il faudra retourner voir la mairie de Condé pour le renouvellement de la convention : Rémy s'en charge.

5. Renouvellement par tiers du conseil d'administration

Pour mémoire, le Conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année.

La composition actuelle est la suivante :

Élus en 2023 :

Rémy Thomas
Christian Truchot (démissionnaire)
Béatrice Truchot (démissionnaire)

Élus ou réélus en 2024 :

Marie Nowak
Olivier Collard
Corinne Talhouët
Suzanne Lesage
Lorrain Trouillot (démissionnaire)
Françoise Ressouches

Réélus en 2025 :

Antoine Chalvin
Sylvie Dagonet
Jocelyne Servat

Le seul membre sortant est Rémy Thomas, car Christian et Béatrice Truchot ne sont plus membres de l'AMAP.

Autre candidate : Nanou Collard.

Nanou Collard et Rémy Thomas sont élus à l'unanimité.

Le composition du nouveau conseil est la suivante :

Élus ou réélus en 2024 :

Marie Nowak
Olivier Collard
Corinne Talhouët
Suzanne Lesage
Françoise Ressouches

Réélus en 2025 :

Antoine Chalvin
Sylvie Dagonet
Jocelyne Servat

Elus ou réélus en 2026 :

Rémy Thomas
Nanou Collard

6. Questions diverses

- Communication :

- Le CA avait envisagé d'organiser un déjeuner le samedi 25 avril chez Guillaume pour promouvoir l'AMAP. Mais c'est trop tôt, il faudrait reporter la date. Ou demander à Christophe Van Hoorne d'organiser un barbecue à Condé ou à Baulne fin mai ou début juin ? **Marie explorera les possibilités avec Christophe.**
- Tenir un stand de l'AMAP à Saint-Eugène le dimanche 23 mai, avec dégustation ?
- Devons-nous refaire des flyers ? Il est décidé d'attendre. Les précédents flyers ne semblent pas nous avoir rapporté beaucoup d'adhérents.
- Rémy propose d'accrocher la banderole le jeudi soir au niveau du rond-point pour qu'elle soit plus visible. **Rémy demande l'autorisation à la mairie de Condé.**

La séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire
Antoine Chalvin

